

Grille de corrélation des scores *TFI*TM sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Les résultats pris en compte dans le cadre des dossiers de naturalisation sont les scores obtenus à partir du niveau B1 et au-delà.

Partie compréhension orale de 5 à 495 points	Niveaux du CECRL	
395	Utilisateur Expérimenté/ Autonome	C1
300	Utilisateur Indépendant/ Avancé	B2
160	Utilisateur Indépendant/ Niveau Seuil	B1
85	Utilisateur Élémentaire/ Intermédiaire	A2

➔ À partir de 160 points sur 495, vous avez le niveau requis pour prétendre à la nationalité française.

Nos conseils pour améliorer vos connaissances en français :

- > Écoutez la radio et regardez la télévision : vous pourrez ainsi vous familiariser avec les différentes formes de langage et ce, sans vous ennuyer le moins du monde !
- > Lisez les journaux, les magazines, les romans... afin d'élargir votre vocabulaire.
Choisissez surtout une lecture qui vous intéresse !
- > Obligez-vous à pratiquer le français tous les jours pendant une demi-heure avec une autre personne.
- > Tenez à jour un lexique où vous pourrez lister de nouveaux mots et expressions.

Outils d'aide à la préparation

Pour les plus stressés, nous vous proposons une sélection d'ouvrages de préparation au test *TFI*TM que vous pourrez acheter dans notre librairie en ligne sur le site www.tfi-europe.com.

Demande de naturalisation française : ce que la loi dit...

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les candidats à la nationalité française, par voie de naturalisation, ou en raison de leur mariage avec un(e) Français(e), devront obligatoirement présenter un document certifiant leur niveau de langue française et en apporter la preuve.

La loi précise que tout candidat à la nationalité doit prouver qu'il parle la langue française de façon courante. Pour ce faire, le candidat doit fournir, au choix, un diplôme français de niveau supérieur ou égal au brevet des collèges délivré en France ou à l'étranger ou une attestation de la part d'un organisme certificateur.

Le test *TFI*TM d'ETS Global a été retenu, dans l'arrêté du 11 octobre 2011, par le Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration comme test valide pour attester le niveau de Français des postulants à la nationalité française.

Quel score est demandé par l'Etat français ?

Le niveau requis par l'administration française est celui d'un élève en fin de scolarité obligatoire. Il correspond au niveau B1 "oral" du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

ETS Global a mis en place une grille de corrélation entre le CECRL et les scores au *TFI*TM.

Pour pouvoir soumettre votre dossier vous devez donc atteindre un score minimum de 160 points sur 495 en compréhension orale, qui correspond au niveau B1 demandé.

Comment bien se préparer ?

Ce test est une évaluation de l'ensemble de vos acquis en français. Pour améliorer vos connaissances en français, vous devez non seulement étudier la langue mais, plus important encore, la pratiquer.

Il peut cependant être utile de bien comprendre le déroulement et le format du test avant de s'y présenter.

Pour en savoir plus et accéder au mini test gratuit : www.tfi-europe.com.



GLOBAL

A subsidiary of Educational Testing Service



Le test TFI™ Naturalisation : qu'est-ce que c'est ?

Le *Test de français international*™ est un test certifiant des niveaux de français. Il s'adresse aux personnes dont le français n'est pas la langue maternelle. Ce test leur permet de justifier de leur niveau de français grâce à un score reconnu mondialement. Le test TFI™ mesure les capacités de compréhension orale en français professionnel et général et est adapté à tous les niveaux d'apprentissage.

● Comment ça marche ?

Le test TFI™ *Naturalisation* est un questionnaire à choix multiples (QCM) de 90 questions et d'une durée d'environ 45 mn.

Il évalue la compréhension orale :

Section 1 : Questions-réponses

Section 2 : Dialogues courts

Section 3 : Conversations courtes.

● Combien ça coûte ?

PRIX SPÉCIAL : 48 € TTC

● Comment s'inscrire ?

• **En France :**

Plus de 70 centres de test en France, trouvez l'adresse la plus proche de chez vous sur www.tfi-europe.com.
Plus d'informations au **0 891 67 68 60** (0,225€/min).

• **À l'étranger :**

Réservez et payez directement votre place sur www.tfi-europe.com.

● Et après ?

- Vous recevez une attestation de résultats comprenant un score de 5 à 495 points. C'est ce document que vous devrez présenter à la préfecture.



- Pour valider votre niveau B1 requis pour la naturalisation, vous devez atteindre un score minimum de 160 points.